



Bulletin des prix n° 3/2018

Fruits à pommes et à poires pour l'industrie

Conformément à la décision du Groupe de travail Fruits à pépins pour l'industrie du 7 août 2018, les prix indicatifs des pommes pour l'industrie et des poires pour l'industrie, valables **dès aujourd'hui**, ont été fixés comme suit:

Fruits à pépins pour l'industrie	Prix indicatif à la production Fr. / 100 kg
Pommes pour l'industrie	38.00
Poires pour l'industrie	38.00

Qualité : Dans l'intérêt d'un déroulement optimal du marché, la production et le commerce acquéreur sont invités à contrôler sévèrement la qualité. Les normes FUS doivent absolument être respectées.

Sont compétents pour l'application du contrôle officiel de la qualité:

- 1 Les maisons contrôlées et les producteurs (autocontrôle)**
- 2 Les inspecteurs de Qualiservice Sàrl**

Déductions sur les pommes pour l'industrie et les poires pour l'industrie :

Les cotisations sont fixées paritairement à la charge des producteurs et des premiers transformateurs comme suit :

Producteur de fruits à pépins pour l'industrie Fr. 0.20/100 kg

Premier transformateur de fruits à pépins pour l'industrie Fr. 0.20/100 kg

Le premier transformateur effectue la déduction à la charge du producteur de CHF 0.20/100 kg de fruits à pépins pour l'industrie et la reverse à titre fiduciaire à la FUS en y joignant la déduction à sa charge.



Qualité

La qualité des fruits doit correspondre aux normes FUS.

normes et prescriptions pour pommes de table

normes et prescriptions pour poires de table

normes et prescriptions pour fruits à cidre

Zoug, le 07 août 2018